SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION

à propos du Programme Local de l'Habitat

PLH Programme Local de l'Habitat 2020-2025

Lettre d'information n°10- octobre 2020

Ce dixième numéro présente les informations de rentrée pour la mise en oeuvre du Programme local de l'Habitat 2020-2025.

Portrait de l'élue

Sophie Métayer a été élue 10e vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 16 juillet dernier. Elle a reçu délégation de fonctions et de signature de Jackie Goulet, président, dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'habitat, des politiques de solidarité, de santé et des familles. À ce titre, elle sera l'interlocutrice des différents échanges sur les 6 années à venir.

« Travailleur social intervenant au domicile depuis des années en tant que TISF , Technicienne en Intervention Sociale et Familiale, je suis confrontée quotidiennement aux difficultés des personnes à trouver comment se loger décemment et ce à loyer modéré.

Aussi lorsque le président de l'Agglomération Saumur Val de Loire m'a proposée de prendre en charge le dossier de l'Habitat, cela m'a d'abord quelque peu effrayée puis je me suis dit que c'était le moment de regrouper toutes les observations que j'ai pu faire sur le terrain, de les faire remonter et surtout d'essayer d'en faire ressortir quelque chose de concret, et ce, dans le but que chacun puisse accéder à un logement décent dans la commune de son choix et qu'il puisse s'y épanouir. »

Sophie Métayer
vice-présidente chargée de l'aménagement du territoire et de l'habitat, des politiques de solidarité, de santé et de familles, Maire de Tuffalun

Principes de territorialisation retenus pour le PLH

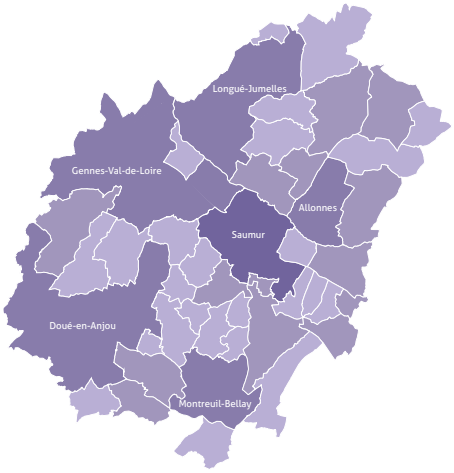

Ville centre

Pôles d'équilibre

Communes de proximité

Communes rurales

Mise en œuvre du PLH 2020-2025

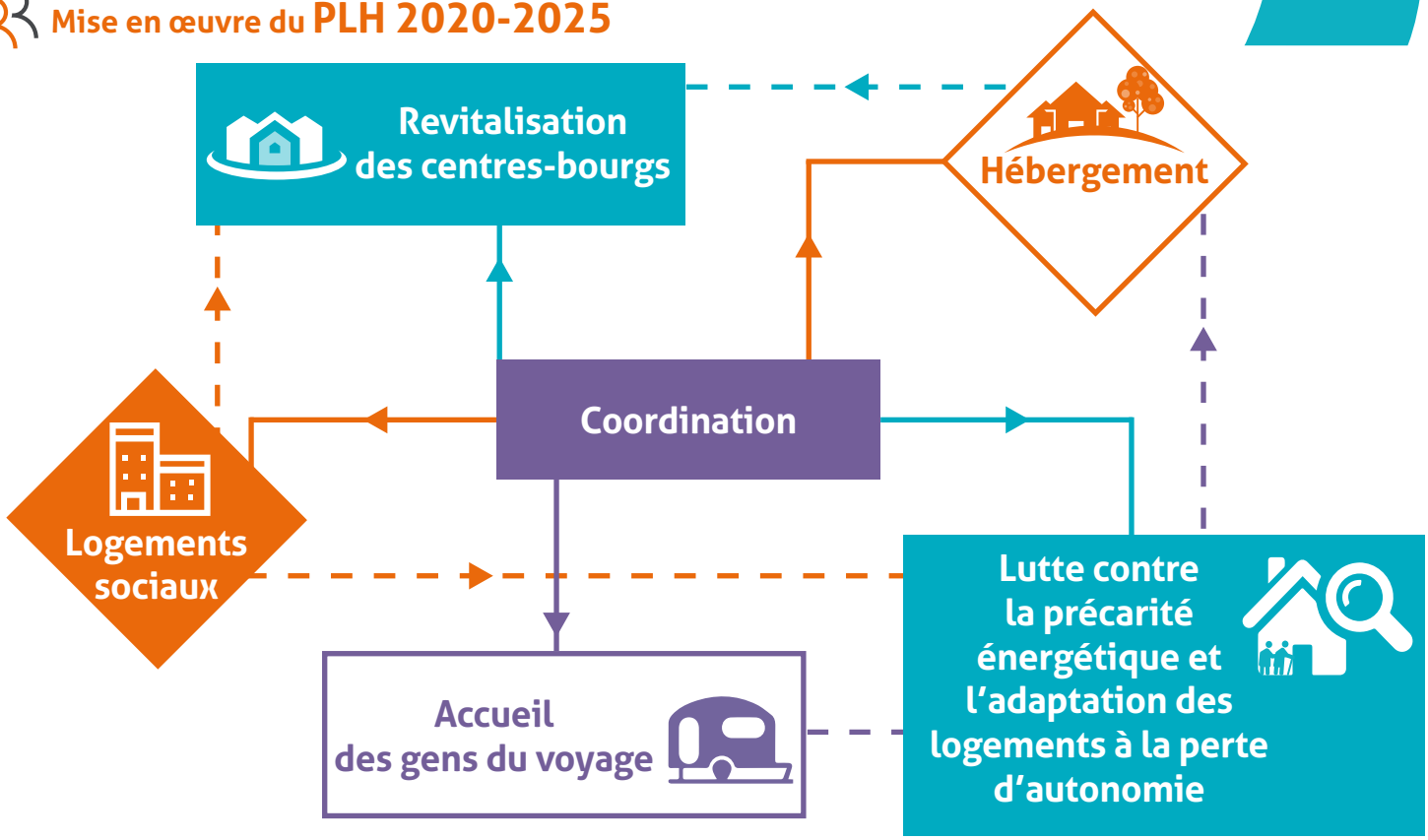

▸ La **coordination**

Outil opérationnel de la mise en œuvre de la politique de l'Habitat de l'Agglomération, le pôle Habitat est facilitateur de projets.

Le pôle Habitat renseigne, informe, oriente les porteurs de projets (publics et privés), construit des dispositifs d'accompagnement et élabore des partenariats avec les acteurs locaux de l'habitat.

▸ La **revitalisation** des centres-bourgs

Le rôle de l'Agglomération est de coordonner la mise en œuvre sur son territoire du programme Anjou Cœur de Ville permettant la revitalisation et la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs des communes engagées. Elle se traduit par la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permettant de concourir aux objectifs de redynamisation des centres bourgs, de reconquête de l'existant et de lutte contre la vacance.

Le pôle Habitat coordonne les études multithématiques initiées par la collectivité sur le cœur des communes concernées. Il opère le suivi de la mise en œuvre du dispositif confié aux opérateurs en charge d'accompagner les propriétaires sur les 5 années des OPAH-RU. Il instruit les demandes pour les subventions qui sont accordées par l'Agglomération, en complément des aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

▸ L'**hébergement**

Le pôle Habitat poursuit les soutiens aux dispositifs existants et partage une compréhension commune pour répondre aux besoins non satisfaits.

À la demande des partenaires de l'hébergement, le pôle Habitat proposera de réunir spécifiquement les acteurs du domaine afin de se rencontrer et de comprendre l'articulation entre les dispositifs d'accompagnement dans et vers le logement.

▸ La lutte contre la **précarité énergétique** et l'**adaptation des logements** à la perte d'autonomie

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les communes de Doué en Anjou, Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevaud-l'Abbaye ou du PIG (Programme d'intérêt général) départemental pour les autres communes, la Communauté d'Agglomération apporte un soutien financier aux projets de travaux sous réserve de l'éligibilité aux aides de l'ANAH.

Pour tout complément d'information, le pôle Habitat répond aux interrogations au 02 41 40 45 56.

▶ Les **logements sociaux**

Le pôle Habitat de l'Agglomération intervient dans l'accompagnement des élus et des bailleurs dans une production équilibrée et adaptée aux besoins. Il contribue également à satisfaire la demande de logement pour tous et organise un service d'accueil et d'informations *logement harmonisé* à l'échelle intercommunale.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de gouvernance, permet de partager une vision commune à l'échelle de l'Agglomération. La mise en œuvre opérationnelle se traduit à travers les actions inscrites en partie dans le Programme Local de l'Habitat 2020-2025, dans la convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET 2017-2022) et dans le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur en cours d'élaboration (PPGD 2021-2026).

▶ L'accueil des **gens du voyage**

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 et comme prévu par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2023, l'Agglomération propose 148 places de stationnement réparties sur 9 aires d'accueil et une aire de grands passages d'une capacité de 200 caravanes.

Le service procède à une gestion quotidienne pour l'encaissement du numéraire venant en paiement des consommations, un entretien global des terrains et une astreinte est assurée 7j/7, au 02 41 67 12 37. Aussi, un programme d'accueil et d'animations propose des actions dans les domaines de la scolarisation, la santé, l'insertion professionnelle, l'environnement et la culture. En 2021, une nouvelle édition des rencontres tziganes sera proposée.

l'actualité du **PLH 2020-2025**

- ☑ Le PLH a été approuvé le 11 juin 2020

- ☑ Les permanences de l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), de l'Espace Info Energie 49 et de l'ANAH se poursuivent avec un accueil sur rendez-vous uniquement dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

adil de Maine-et-Loire	INFO→ ÉNERGIE	Agence nationale de l'habitat Anah
contact@adil49.com 02 41 81 89 40	angers.49@eie.pdl.fr 02 41 18 01 08	02 41 18 80 79

- ☑ Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) vient de débuter sur les communes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud l'Abbaye, afin d'accompagner techniquement et financièrement les habitants des coeurs de ces communes.

ANJOU Cœur de ville — Le Saumurois se revitalise

Prochain numéro en décembre 2020

Pôle Habitat
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Pôle Habitat
11 rue du Maréchal-Leclerc - CS 54030
49408 Saumur Cedex
02 41 40 45 56
habitat@agglo-saumur.fr www.saumurvaldeloire.fr

Conception : service communication CA Saumur Val de Loire / SA - octobre 2020